



je suis fumeur et ne fume que dans les endroits autorisés..

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 25 juillet 2010

Bonjour,

Je suis fumeur et ne fume que dans les endroits autorisés où je ne risque pas d'incommoder mes contemporains, évitant la rue, les terrasses... En fait je ne fume que chez moi, toutes portes et fenêtres closent, dans mes toilettes. Malgré cela mes voisins m'importunent disant que l'odeur de tabac qui règne dans les parties communes est de mon fait. Que puis-je faire pour faire valoir mon droit à payer un impôt non obligatoire, à mourir jeune (j'ai 84 an) et dans d'atroces souffrances ?

Réponse :

Bravo pour cette envolée satirique qui ne résiste cependant pas à l'analyse :

1. on ne peut pas, à la fois *ne pas risquer d'incommoder* et être responsable de la pollution tabagique des parties communes ;
2. on ne peut pas, non plus, parler d'impôts non-obligatoire en laissant penser que les taxes sur le tabac (10 milliards par an) profiteraient à toute la nation alors qu'elles ne suffisent pas à combler le [coût social \[1\]](#) (47 milliards) du tabagisme.

Non, les fumeurs ne sont pas victimes des lois, ils sont seulement victimes d'une minorité d'entre eux qui imposent leur tabagisme où et quand ils en ont envie. Le tabagisme n'est pas un droit, c'est une liberté individuelle dont, comme elle peut nuire à la santé et au bien-être de ceux qui entourent les fumeurs, on doit user avec précaution. Les lois et les règlements ne sont devenus nécessaires que parce que le savoir vivre et le civisme n'y suffisaient pas.

Il faut cependant reconnaître que ces gestes d'irrespect sont grandement facilités par ceux-là mêmes qui devraient veiller à organiser le respect mutuel et cela, souvent pour des raisons mercantiles erronées. La puissance de communication des fabricants de tabac a, en effet, su pendant un siècle leur imposer l'image d'un tabagisme conquérant associé à la convivialité, ce qui est un contresens, ou à la normalité, ce qui est un deuxième contresens.

[1] page 6